



**PROJET DE TRAVAUX N° A 4172 ET A 5690
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.
- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement situé lieu-dit "Le Champiez" - Dessertes externe et interne

Département : HAUTE-SAONE
Commune : MAGNY-VERNOIS
Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995
Concessionnaire actuel : ERDF
Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale : RD n° 216
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : Septembre 2015
- Durée prévisible du chantier : 21 jours

- Entreprise réalisatrice :
SAS HAEFELI
Z.A. de la Saline
Rue des Berniers
B.P. 63
70202 LURE CEDEX

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Commune de MAGNY-VERNOIS
- SOCIETE TRAPIL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- VEOLIA EAU
- Direction Départementale des Territoires
- CC DU PAYS DE LURE

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de MAGNY-VERNOIS

A 4172 et A 5690 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement situé lieu-dit "Le Champiez" – Dessertes externe et interne

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de MAGNY-VERNOIS, de type rurale, se situe à environ 30 km à l'Est de Vesoul. La zone des travaux se situe lieudit « le Champiez ».

La commune de MAGNY-VERNOIS ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- la mise en place d'un poste de transformation ainsi que son raccordement souterrain aux réseaux existants à haute tension de catégorie A long d'environ 300 mètres ;
- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 150 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un fourreau d'éclairage public ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 3 chambres de tirage et d'environ 800 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain des parcelles au réseau filaire.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011